



Le Choix

Citoyens pour
une mort choisie

REVUE DE PRESSE FÉVRIER 2024

Nous avons fait le choix de ne pas reproduire l'intégralité des articles qui sont librement accessibles sur Internet mais de pointer vers leur version en ligne pour vous en permettre la lecture. D'autres articles ne sont accessibles que pour les abonnés.

*Cette revue de presse a été préparée par Jacqueline Salenson.
Merci à Nathalie Andrews pour sa veille quotidienne des médias français et internationaux qui lui ont permis de la réaliser.*

Sauf mention contraire, les paragraphes en bleu encadré ou les phrases en bleu dans le corps du texte sont des commentaires de Jacqueline Salenson

FRANCE

GOUVERNEMENT

20 FÉVRIER - PUBLIC SÉNAT

Déclaration du sénateur Bernard Jomier (apparenté PS)

« Ne pas donner aux soignants le rôle de délivrer la mort est une sage décision ».

Il se prononce contre l'euthanasie, mais en faveur du suicide assisté.

<https://www.youtube.com/watch?v=dHUewgsDIkw>

18 FÉVRIER - ALETEIA

<https://fr.aleteia.org/2024/02/16/un-nouveau-calendrier-pour-la-fin-de-vie/>

Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin s'est exprimée le 14 février devant les députés au sujet du projet de loi sur la fin de vie.

Un seul et même texte devrait donc être présenté en Conseil des ministres au cours du mois, comprenant à la fois les mesures sur les soins palliatifs et celles sur le suicide assisté et l'euthanasie.

14 FÉVRIER - LCP

Questions au gouvernement : Caroline Fiat interpelle Catherine Vautrin sur le projet de loi fin de vie

La fin de vie fait l'objet d'un échange vif entre Caroline Fiat (LFI, Meurthe-et-Moselle), qui estime qu'il y a urgence [à légiférer], que "les patients ne peuvent plus attendre", et Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, qui confirme que le texte sera discuté d'ici "la fin du printemps et probablement à l'été".

Extrait de la séquence concernant la question sur la fin de vie :

<https://choisirmafindevie.org/2024/03/01/assemblee-nationale-caroline-fiat-lfi-pose-une-question-au-gouvernement>

Séquence complète des questions au gouvernement :

https://videos.assemblee-nationale.fr/video.14674055_65d31d3900828

13 FÉVRIER – MSN (reprise d'un article de L'OBS)

Le Nouveau Ministre de la Santé Frederic Valletoux déjà en porte-à-faux au sujet de l'aide active à mourir qui doit figurer dans le projet de loi gouvernemental

Commentaire d'Annie Wallet :
Une réponse ambiguë à la question du journaliste de
Télématin sur France2

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/fin-de-vie-le-nouveau-ministre-de-la-sant%C3%A9-fr%C3%A9d%C3%A9ric-valletoux-d%C3%A9j%C3%A0-en-porte-%C3%A0-faux/ar-BB1ie5TI?>

9 FÉVRIER - LA CROIX

Fin de vie : le dilemme du ministre Frédéric Valletoux

<https://www.la-croix.com/france/fin-de-vie-le-dilemme-du-ministre-frederic-valletoux-20240209>

Dans un message au vitriol également publié sur le réseau X, la juriste Martine Lombard, une des figures majeures du mouvement pro-euthanasie, voit même dans cette nomination « *une déclaration de mépris à l'égard du souhait de près de 90 % des Français qu'a faite Emmanuel Macron en désignant comme ministre de la santé Frédéric Valletoux, c'est-à-dire l'un des très rares députés de sa mini-majorité à s'être publiquement prononcé contre toute légalisation de l'aide à mourir* ».

Frédéric Valletoux aurait dit : « *Le devoir d'attention aux plus vulnérables, aux plus isolés : l'expérience des pays étrangers ayant légalisé l'euthanasie montrant que ce sont ceux-là qui sont les premiers concernées par les demandes de mort anticipée par crainte de peser.* »

9 FÉVRIER – RCF - Radio Chrétienne Francophone

Après le dîner à l'Élysée des responsables religieux Emmanuel Macron cherche une voie de consensus sur la fin de vie

<https://www.rcf.fr/articles/actualite/fin-de-vie-emmanuel-macron-cherche-une-voie-de-consensus>

9 FÉVRIER - LA CROIX

Fin de vie : face aux cultes et aux soignants, Emmanuel Macron évoque un « sujet intimidant »

<https://www.la-croix.com/religion/fin-de-vie-face-aux-cultes-et-aux-soignants-emmanuel-macron-evoque-un-sujet-intimidant-20240209>

8 FÉVRIER - LE MONDE

Fin de vie : Emmanuel Macron organise un nouveau dîner avec les cultes à l'Élysée

Le chef de l'Etat devrait apporter des gages de sa volonté de développer l'accès aux soins palliatifs, « premier pilier » de la stratégie qu'il avait présentée en avril pour améliorer l'accompagnement de la fin de vie.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/08/fin-de-vie-emmanuel-macron-organise-un-nouveau-diner-avec-les-cultes-a-l-elysee_6215466_3224.html

8 FÉVRIER - LA CROIX

Fin de vie : les cultes à nouveau reçus jeudi soir à l'Élysée

Emmanuel Macron recevra jeudi 8 février les responsables des cultes pour un dîner consacré à la question de la fin de vie. Une thématique qui fait l'objet de nombreuses discussions entre l'exécutif et les religieux.

<https://www.la-croix.com/religion/fin-de-vie-les-cultes-a-nouveau-recus-jeudi-soir-a-l-elysee-20240207>

8 FÉVRIER - SUD OUEST

<https://www.sudouest.fr/sante/fin-de-vie/fin-de-vie-emmanuel-macron-a-reuni-les-responsables-des-cultes-et-des-medecins-avant-d-ultimes-arbitrages-18498452.php>

6 FÉVRIER - FRANCE TV INFO

Déclaration de Catherine Vautrin

https://www.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/fin-de-vie-l-aide-active-a-mourir-doit-etre-regardee-dans-le-respect-des-convictions-des-uns-et-des-autres-souligne-catherine-vautrin_6348232.html

31 JANVIER - LE FIGARO

Gabriel Attal, une nouvelle méthode pour s'éviter les blocages de l'Assemblée

Par **Wally Bordas** et **Tristan Quinault-Maupoil**

<https://www.lefigaro.fr/politique/gabriel-attal-une-nouvelle-methode-pour-s-eviter-les-blocages-de-l-assemblee-20240131>

LES SOINS PALLIATIFS

18 FÉVRIER - L'INCORRECT

Euthanasie : la culture de la mort qui tue

<https://lincorrect.org/euthanasie-la-culture-de-la-mort-qui-tue-lincorrect/> :

[un site opposé à l'aide à mourir...](#)

« Mais que signifierait **cette légalisation de la mise à mort** sur le plan politique, philosophique et civilisationnel »

18 FÉVRIER - SAPHIRNEWS

Les soins palliatifs : une réponse humaine et spirituelle à la fin de vie

https://www.saphirnews.com/Les-soins-palliatifs-une-reponse-humaine-et-spirituelle-a-la-fin-de-vie_a30092.html

16 FÉVRIER – RÉFORME

[Site protestant](#)

Une nouvelle loi sur la fin de vie est-elle nécessaire ?

Vouloir à tout prix préserver la vie comme une valeur sacrée, n'est-ce pas lui consacrer un culte à l'écart de toute situation réelle gênante, préoccupante ?

Que peut bien signifier la vie pour la personne grabataire dont l'existence ne lui est plus supportable ?

<https://www.reforme.net/opinions/2024/02/16/une-nouvelle-loi-sur-la-fin-de-vie-est-elle-necessaire/>

15 FÉVRIER – REGARDS PROTESTANTS

Une nouvelle loi sur la fin de vie est-elle nécessaire ?

<https://regardsprotestants.com/video/actualites/une-nouvelle-loi-sur-la-fin-de-vie-est-elle-necessaire/>

13 FÉVRIER – LE FIGARO

Fin de vie : qu'autorise actuellement la loi Claeys-Leonetti que certains médecins estiment suffisante ?

Par Renaud Gosset

<https://sante.lefigaro.fr/social/sante-publique/fin-de-vie-qu-autorise-actuellement-la-loi-claeys-leonetti-que-certains-medecins-estiment-suffisante-20240213>

13 FÉVRIER – GÉNÉTIQUE

Fin de vie : abolir la peine de mort et la réintroduire « sous une autre forme » ?

<https://www.genethique.org/fin-de-vie-abolir-la-peine-de-mort-et-la-reintroduire-sous-une-autre-forme/>

9 FÉVRIER - LE PARISIEN

Fin de vie : reçus à l'Élysée, les représentants des cultes se sont sentis écoutés »

<https://www.leparisien.fr/societe/fin-de-vie-recus-a-lelysee-les-representants-des-cultes-se-sont-sentis-ecoutes-09-02-2024-6IRZ6QGKF5CWTPIU4SWQA755BU.php>

8 FÉVRIER - LA VOIX DU NORD

La fin de vie : être mieux informé pour décider de manière éclairée

Un débat était organisé par le Rotary au profit de Palliopale pour améliorer le bien-être des personnes en soins palliatifs du CH de Boulogne.

<https://www.lavoixdunord.fr/1428246/article/2024-02-08/la-fin-de-vie-etre-mieux-informe-pour-decider-de-maniere-eclairée>

« les soignants ne peuvent pas pratiquer des soins inutiles » et « le patient, dès lors qu'il est conscient, est maître de son corps », précise Philippe Martini, mais le médecin reste le garde-fou en cas de décision déraisonnée.

Dépendance , l'Astrolabe, une « maison de vie » pour accueillir toutes les vulnérabilités

<https://www.la-croix.com/sante/dependance-l-astrolabe-une-maison-de-vie-pour-accueillir-toutes-les-vulnerabilites-20240208>

MÉDECINE

29 FÉVRIER - LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN

Fin de vie , l'Académie nationale de chirurgie se prononce en faveur du suicide assisté, voire d'une exception d'euthanasie

Par Coline Garré

Oui, la loi Leonetti-Claeys peut évoluer et les médecins pourraient prescrire un produit létal, sans forcément l'administrer, considère la commission juridique et éthique de l'Académie nationale de chirurgie (ANC) dans un avis adopté le 17 janvier, et présenté à la presse ce 28 février. Ce texte est le résultat de huit mois de réflexions initiées à la demande du bureau national, ponctuées d'auditions et d'échanges écrits et oraux. Il rejoint dans ses grandes lignes [l'avis de l'Académie nationale](#) de médecine de juillet 2023 ; les deux instances s'opposent notamment à toute euthanasie active de la part d'un médecin.

Si la fin de vie concerne l'ensemble des médecins, « *les chirurgiens en particulier ont tous été confrontés à des prises de décisions cruciales en découvrant ce qui se passe dans un corps opéré* », observe le Pr Albert-Claude Benhamou, ancien président de l'ANC.

L'Oregon pris en modèle

Comme la rue Bonaparte, l'Académie de chirurgie se prononce en faveur du protocole de l'État de l'Oregon aux États-Unis, qui date de l'automne 1997. « *En 25 ans, 2 454 personnes sont décédées dans ce cadre, avec une augmentation modérée de la prise en charge. En 2022, 278 ont eu recours à ce dispositif, ce qui représente 0,6 % des décès de l'état ; l'âge moyen est supérieur à 70 ans* », rappelle le Pr Olivier Jardé, président de l'ANC. L'intérêt : « *ce modèle prévoit que le médecin puisse prescrire un produit létal, mais sans être obligé de l'administrer* », poursuit l'ancien député. « *C'est un accompagnement médical d'une décision prise par la personne. Une façon d'accompagner au maximum, avec des moyens médicaux, un patient qui décide pour lui-même d'abrèger la fin de sa vie* », commente le Pr Henry Coudane, ancien-président de l'ANC et président de la commission éthique. Dans l'Oregon, 54 % des patients ayant reçu une prescription létale l'auraient utilisée hors présence médicale.

Si le médecin n'est pas « forcément » celui qui administre la substance, peut-il le faire lorsque le patient en est incapable ? Oui, répondent les chirurgiens, ouvrant la voie à une « exception d'euthanasie ». « *L'acte peut être réalisé par un tiers, une association, ou un médecin, à condition que la décision soit libre et éclairée* », répond le Pr Jardé. En particulier pour soulager les souffrances des patients de la maladie de la Charcot qui perdent peu à peu leurs capacités motrices. « *On considère que 200 à 800 Français se rendraient en Suisse ou en Belgique chaque année pour avoir une aide à mourir. Ce ne serait pas choquant de faire une loi, même pour seulement 250 personnes qui sont actuellement sans solution* », assume le Pr Coudane.

Mais « *il ne s'agit en aucun cas de donner l'autorisation de tuer à certaines personnes ; les médecins n'ont pas à suggérer l'idée qu'il faut accélérer la fin de la vie, ça doit être une décision personnelle. Nous refusons aussi d'y voir une façon de réduire les coûts de la mort* », ajoute le Pr Benhamou.

Clause de conscience et garde-fous

Par ailleurs, l'Académie nationale de chirurgie insiste sur l'importance de la clause de conscience des médecins, qui doit être « *solennellement affirmée dans le cadre de la notion de suicide assisté et ou de prise en charge de la fin de vie* ». « *On ne peut obliger un médecin à faire ce type de prescription* », assure le Pr Benhamou. « *Nous sommes formés à préserver, à sauver la vie* », insiste le Pr Jardé.

Le président de l'Académie reprend à son compte les conditions du modèle de l'Oregon : pour être éligible, le patient doit souffrir d'une maladie incurable, avec un pronostic engagé à six mois. En outre, il faut être majeur et ne pas avoir de pathologie psychiatrique (à la différence de la Belgique, par exemple).

Alors que l'Académie nationale de médecine plaidait pour une procédure « obligatoirement » collégiale, les chirurgiens ont un avis moins tranché et attendent « *des précisions sur les modalités législatives et réglementaires* » de l'aide active à mourir avant de « *prendre position sur le fond et la forme* ». « *La collégialité facilite ce genre de décision pour la personne concernée, la famille et l'équipe qui accompagne* », note le Pr Benhamou.

Le chirurgien appelle par ailleurs à la prudence à l'égard de la notion d'incurabilité. « *Il est impossible de fixer la date d'un décès : de nouvelles thérapeutiques peuvent redonner six mois, quinze mois de vie...* », sans compter les erreurs de pronostics. Aussi est-il rappelé, au regard de l'expérience de l'Oregon, qu'avoir une ordonnance ne conduit pas automatiquement au suicide assisté. « *Il faut continuer à accompagner un patient après la prescription et ne surtout pas l'abandonner* », insiste le Pr Benhamou. Quant au risque de circulation de produits dangereux hors des pharmacies, « *de telles dérives n'ont pas été observées en Oregon* », note le Pr Jardé.

L'Académie nationale de chirurgie conclut enfin sur la nécessité de développer les soins palliatifs. [Une stratégie décennale](#) devait être dévoilée en janvier, suivie en février par le tant attendu [projet de loi sur l'aide active à mourir](#). Un calendrier une nouvelle fois [devenu caduc](#).

Fin de vie : les militants pro-euthanasie s'impatientent

Par Quentin Haroche

« *De reports de son propre calendrier en dîners avec les représentants des cultes monothéistes, le Président de la République s'enferme de plus en plus en son Palais et donne l'image d'un homme coupé des réalités et des demandes du peuple* » s'agace l'ADMD

Exit Aurélien Rousseau et Agnès Firmin Le Bodo, tous deux partisans affirmés de la légalisation du suicide assisté et remplacés à la Santé par des ministres issus de la droite conservatrice, Catherine Vautrin et Frédéric Valletoux.

Officiellement, la légalisation de l'aide active à mourir, promesse de campagne d'Emmanuel Macron est toujours à l'ordre du jour. Le Premier Ministre Gabriel Attal et la ministre de la Santé Catherine Vautrin ont tous les deux affirmé récemment qu'un projet de loi serait débattu au Parlement « *avant l'été* ».

<https://www.jim.fr/viewarticle/fin-vie-militants-pro-euthanasie-simpatientent-2024a10003f1>

2 FÉVRIER - LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN

Patients âgés en urgence vitale : jusqu'où la chirurgie est-elle pertinente ?

Par Coline Garré

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/specialites/medecine-generale/patients-ages-en-urgence-vitale-jusquou-la-chirurgie-est-elle-pertinente>

La survenue d'une pathologie chirurgicale aiguë chez des patients âgés, mettant en jeu le pronostic vital, soulève des questions délicates pour les soignants. Pour les éclairer dans les décisions à prendre en urgence, des outils et dispositifs existent. C'est ce qu'a mis en lumière un webinar organisé mi-décembre par l'Espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté (EREBFC).

Comment prendre la bonne décision face à un patient âgé qui présente une pathologie chirurgicale aiguë, en urgence vitale, la nuit, lorsque le temps presse et que les informations manquent ?

La question taraude aussi bien les urgentistes que les chirurgiens, les réanimateurs ou les gériatres.

Attention, néanmoins, à ne pas faire preuve aujourd'hui de « discrimination positive » à mauvais escient, en réanimant aveuglément tous les patients, alerte la Dr Séverine Koeberlé, gériatre à la clinique Saint-Vincent de Besançon et membre du conseil d'orientation de l'EREBFC.

Trop souvent, selon elle, l'annonce d'un diagnostic ne s'accompagne pas d'une discussion franche sur la suite, c'est-à-dire la diminution de l'espérance de vie.

E-prognosis, un outil pour estimer l'espérance de vie

Suggéré par la Dr Sandrine Koeberlé, le site internet E-prognosis (eprognosis.ucsf.edu) permet d'évaluer l'espérance de vie d'un patient à un an, de façon chronique, hors situation aiguë, en intégrant le statut fonctionnel et les comorbidités. Selon la gériatre, le chiffre obtenu est souvent inférieur à ce à quoi s'attendent les soignants, qui tendent à surestimer les chances de récupération du patient.

1 FÉVRIER – JIM – JOURNAL INTERNATIONAL DE MÉDECINE

Exclusif : la majorité des professionnels de santé favorables à une aide active à mourir

Par Quentin Haroche

<https://www.jim.fr/viewarticle/exclusif-majorit%C3%A9-des-professionnels-sant%C3%A9-2024a100029h>

Les deux tiers de nos lecteurs se disent favorables à la légalisation de l'aide active à mourir et la moitié à celle de l'euthanasie.

« Avant l'été nous examinerons un projet de loi sur l'aide active à mourir dans notre pays ».

Ce mardi, lors de son discours de politique générale devant les députés, le Premier Ministre Gabriel Attal a réitéré une promesse faite par Emmanuel Macron lors de sa campagne de réélection : celle de légaliser l'aide active à mourir en France durant son second quinquennat.

Une promesse qui tarde à se réaliser : la convention citoyenne sur la fin de vie, qui s'est prononcée en faveur de la légalisation de l'aide active à mourir, a rendu ses conclusions en avril dernier et le projet de loi du gouvernement, qui n'a toujours pas été présenté, devait, au départ, l'être dès septembre dernier.

Un retard qui s'explique par la valse des ministres (le ministre de la Santé a changé deux fois de nom depuis le quelques mois) mais aussi, si l'on en croit les commentateurs politiques, par les hésitations d'Emmanuel Macron le sujet.

La société française de soins palliatifs (SFAP) notamment est à la pointe du combat contre toute légalisation du suicide assisté.

Seuls 37 % de nos lecteurs ne veulent pas de nouvelle loi sur la fin de vie ...**63% POUR 65 % des infirmières favorables à la légalisation de l'euthanasie**

Le soutien est presque aussi net chez les pharmaciens interrogés : 68% POUR

OPINIONS

29 FÉVRIER – FRANCE INTER

Affaires sensibles : "Suicide mode d'emploi" : le livre interdit

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/affaires-sensibles-du-mercredi-28-fevrier-2024-1923661>

28 FÉVRIER – LA CROIX

IVG dans la Constitution : le Sénat approuve le projet de loi sans modifications

<https://www.la-croix.com/france/ivg-dans-la-constitution-le-senat-approuve-le-projet-de-loi-sans-modifications-20240228>

Commentaire d'Annie Wallet :
Les sénateurs sauront-ils voter l'IVV (interruption volontaire de vie) également sans modifications quand le futur texte de loi leur sera soumis?

26 FÉVRIER - LA CROIX

Cancer, maladie d'Alzheimer... L'annonce du diagnostic, une étape clé à soigner

<https://www.la-croix.com/sante/medecine-l-annonce-du-diagnostic-une-etape-cle-a-soigner-20240226>

23 FÉVRIER - POLITIS

Dossier : Fin de vie - un tabou français

<https://www.politis.fr/dossiers/fin-de-vie-un-tabou-francais/>

23 FÉVRIER - REVUE ESPRIT

Dossier : La fin de vie en débat

<https://esprit.presse.fr/ressources/dossiers-thematiques/la-fin-de-vie-en-debat-76>

21 FÉVRIER - BLOG PROFESSEUR LEBEAU

Chronologie législative de l'aide médicale à mourir

<https://professeur-bernard-lebeau.over-blog.com/2024/02/chronologie-legislative-de-l-aide-medicale-a-mourir.html>

Pour objectiver le retard de la France en ce problème, ci-dessous la liste chronologique des états ou pays ayant légiféré pour permettre, dépénaliser ou légaliser la mort volontaire assisté (suicide assisté MVA) et/ou l'aide médicale à mourir (euthanasie = AMM): 1937, Suisse (MVA); 1997, Oregon (MVA); 2001, Pays-Bas (AMM+MVA); 2002, Belgique (AMM); 2008, état de Washington (MVA); 2009, Luxembourg (AMM+MVA); 2009, Montana (MVA); 2013, Vermont (MVA); 2015, Californie (MVA); 2015, Colombie (AMM); 2016, Canada (AMM+MVA); 2016, Colorado (MVA); 2019, Italie (MVA); 2019, New-Jersey (MVA); 2019, état australien du Victoria (AMM); 2020, Espagne (MVA+AMM); 2023, Portugal (MVA+AMM); 2024, Équateur (AMM).

20 FÉVRIER - MGEN

Intervention de Matthias Savignac Président de la MGEN

Présent aux rencontres santé de Nice, le Président de la MGEN, Matthias Savignac, rappelle les engagements du mouvement mutualiste à faire évoluer la loi sur la fin de vie et inscrire dans la constitution le droit à l'avortement.

<https://www.nicematin.com/sante/fin-de-vie-il-faut-changer-la-loi-en-vigueur--904506>

18 FÉVRIER - BLOG PROFESSEUR LEBEAU

Fin de vie: hurler

<https://professeur-bernard-lebeau.over-blog.com/2024/02/fin-de-vie-hurler.html>

Son poème :

Hurler, je vais hurler, messieurs les députés
Et vous aussi, mesdames, souci de parité.
Je veux vous faire entendre au sein de votre Chambre
Les cris des gens mourants isolés dans leurs chambres,

Ignorés, méconnus quand la porte est fermée
Quand une seule soignante, vingt corps inanimés,
Au fin fond d'un EHPAD, sont comme incarcérés.
Pire, s'ils sont conscients, ils sont désespérés !
Hurler, encore hurler, pour vous les sénateurs,
Afin de vous donner conscience des malheurs
Qui persisteront tant que notre République
Ne sera pas dotée d'une loi complète, éthique
Respectant les souhaits populaires des sondages,
Évitant aux médecins la justice, l'outrage
D'être des hors-la-loi en aidant à mourir
Un patient exprimant le désir d'en finir.

6 FÉVRIER – NICE MATIN

FAIT DIVERS : Suicide violent d'un couple d'octogénaire

<https://www.nicematin.com/faits-divers/drame-conjugal-a-saint-raphael-un-mari-et-son-epouse-retrouves-morts-a-leur-domicile-901318>

Commentaire :

Un couple d'octogénaires qui voulait mourir ensemble et dont la femme était très malade.

Pas d'autre possibilité pour eux que ces actes violents...

Ce n'est pas un féminicide, ils voulaient mourir ensemble.

En France il est impossible de mourir légalement en douceur ensemble pour un vieux couple malade...

4 FÉVRIER - BLOG PROFESSEUR LEBEAU

Urgences chez le grand vieillard

<https://professeur-bernard-lebeau.over-blog.com/2024/02/urgences-chez-le-grand-vieillard.html>

4 FÉVRIER – TV5

L'émission *Le Dernier Soir* questionne sur le tabou de la fin de vie en France
Déclaration de l'ami de Jacqueline Jencquel qui était présent le jour de sa mort et vient de faire un livre sur le sujet

<https://information.tv5monde.com/societe/video/le-dernier-soir-questionne-sur-le-tabou-de-la-fin-de-vie-en-france-2707691>

2 FÉVRIER - LA DEPECHE

Le fait divers n'est pas un accident mais un suicide

<https://www.ladepeche.fr/2024/02/02/pieton-mortellement-percute-par-un-train-a-fiac-la-piste-du-suicide-privilegiee-11739764.php>

2 FÉVRIER – ACTUALITÉS ORANGE

Loi sur la fin de vie : la réponse de Line Renaud après la proposition de Gabriel Attal

<https://actu.orange.fr/france/loi-sur-la-fin-de-vie-la-reponse-de-line-renaud-apres-la-proposition-de-gabriel-attal-magic-CNT000002c1L7C.html>

OPPOSITION

28 FÉVRIER – LA CROIX

IVG, euthanasie... Mgr Wintzer : « La mort semble plus protégée que la vie n'est encouragée »

<https://www.la-croix.com/a-vif/ivg-euthanasie-mgr-wintzer-la-mort-semble-plus-protegee-que-la-vie-n-est-encouragee-20240228>

27 FÉVRIER – LE SALON BEIGE

<https://lesalonbeige.fr/la-societe-sinquiete-du-suicide-mais-presente-le-suicide-assiste-comme-ultime-liberte/>

**Le salon beige : très catholique
Ils confondent exprès les suicides liés aux dépressions = maladie
mentale avec l'IVV de la fin de vie**

27 FÉVRIER – LA CROIX

IVG dans la Constitution : qui sont les militants « pro-vie » en France ?

<https://www.la-croix.com/france/ivg-dans-la-constitution-qui-sont-les-militants-pro-vie-en->

[france-20240227](#)

« Si le mouvement « pro-vie » demeure marginal dans l'opinion publique, ses militants se distinguent par leur jeunesse », *nombreux ont moins de 25 ans !*

L'Église catholique s'oppose à l'avortement, au nom de la « défense de la vie », de son commencement à sa fin.

12 FÉVRIER – LE FIGARO

**« Emmanuel Macron ne légalisera pas l'euthanasie de mon vivant » :
le dernier combat de Robert Badinter**

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/emmanuel-macron-ne-legalisera-pas-l-euthanasie-de-mon-vivant-le-dernier-combat-de-robert-badinter-20240212>

4 FÉVRIER – LE SALON BEIGE

<https://lesalonbeige.fr/la-promotion-de-leuthanasie-au-20e-siecle/>

TÉMOIGNAGES

21 FÉVRIER - AFP

Reportage sur Lydie Imhoff, partie mourir en Belgique

Simon Wohlfahrt, photographe de l'AFP à Bruxelles, a été en contact pendant près d'un an avec Lydie Imhoff, une Française qui demandait l'euthanasie, avant de capturer en images, avec le vidéaste Dimitri Korczak, ses derniers moments en Belgique.

<https://www.afp.com/fr/au-fil-de-lafp/comment-montrer-leuthanasie-confiance-distance-et-dignite>

LE FILM : <https://www.youtube.com/watch?v=4txTDvUpEZQ>

20 FÉVRIER – MEDIAPART

Euthanasie en Belgique

Comment montrer l'euthanasie: confiance, distance et dignité

<https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/200224/comment-montrer-l-euthanasie-confiance-distance-et-dignite>

19 FÉVRIER – AU FÉMININ

« J'ai décidé d'avoir recours au suicide assisté et voici mes raisons »

par Josephine de Rubercy

Atteinte de la maladie de Charcot, Céline Mercier a décidé, à terme, de recourir au suicide assisté. Elle nous raconte son parcours et nous explique son choix.

<https://www.aufeminin.com/sante-femme/j-ai-decide-d-avoir-recours-au-suicide-assiste-et-voici-mes-raisons-s4080119.html>

16 FÉVRIER - RÉPUBLICAIN LORRAIN

Fin de vie : le combat du Vosgien Dominique Diester pour mourir en Belgique

<https://www.estrepublikain.fr/sante/2024/02/13/le-combat-du-vosgien-dominique-diester-pour-mourir-en-belgique>

ÉTRANGER

SUISSE

29 FÉVRIER – SUISSE – SWISS.INFO.CH

Aide au suicide: quand la famille est maintenue dans l'ignorance

<https://www.swissinfo.ch/fre/vivre-vieillir/aide-au-suicide-quand-la-famille-est-maintenue-dans-l-ignorance/73038516>

L'histoire d'une femme qui a décidé de venir mourir en Suisse sans prévenir sa famille a fait grand bruit en Italie. Quelles sont les règles et les pratiques des associations d'aide au suicide en Suisse?

Par Serena Tinari

«Je ne suis pas contre la liberté d'autodétermination des personnes, je ne me serais pas opposé à la décision de mourir de ma femme si j'avais eu la certitude qu'elle avait été réellement profonde et réfléchie.»

Le journal italien *La Repubblica* a révélé le cas de Marta, une universitaire turinoise de 55 ans décédée en octobre dernier à Bâle. Dévastée par la mort de son fils adolescent à l'issue d'une longue maladie, cette femme avait exprimé depuis longtemps le désir d'en finir, mais sa famille était parvenue à lui faire changer d'avis. Du moins c'est ce qu'elle croyait, jusqu'au voyage secret de Marta en Suisse.

À des centaines de kilomètres de là, au Royaume-Uni, un autre cas a été récemment rapporté par le *Mail on Sunday*. Alastair Hamilton, 47 ans, professeur de chimie, était en proie à des problèmes de santé auxquels les examens et les consultations médicales n'avaient trouvé aucune explication.

Alastair Hamilton avait dit à sa famille qu'il rendait visite à un ami à Paris. Il est en réalité décédé en août 2022 à Bâle avec l'aide de l'association suisse Pegasos. La famille a eu des mots très durs à l'encontre de l'organisation, l'accusant d'avoir «agi comme un cowboy».

Le rôle des familles

L'Association suisse de mort volontaire assistée (MVA) Pegasos a été fondée en 2019, à la suite des événements entourant le suicide du professeur australien [David Goodall](#)[Lien externe](#), décédé de sa propre volonté à Bâle à l'âge de 104 ans.

Selon son [site](#)[Lien externe](#), «Pegasos estime que toute personne adulte et mentalement lucide a le droit de décider, quel que soit son état de santé, comment et quand mourir».

Pour ce qui est du rôle des familles, l'association trouve juste que ces dernières soient informées, «même si vous savez qu'elles ne seront pas d'accord avec vous». Cette conversation difficile «donnera le temps de se réconcilier ou de dire les choses qui n'ont pas été dites avant de partir, et cela permet de ne pas avoir de regrets», indique Pegasos. L'organisation agit «en étroite collaboration avec le personnel médical qualifié et les autorités compétentes», déclare Ruedi Habegger, le fondateur de Pegasos. L'association ne peut pas faire de commentaires sur des cas spécifiques, afin de protéger la vie privée des personnes concernées.

Elle souligne toutefois qu'une réflexion approfondie est en cours pour éviter que de tels cas se reproduisent et pour protéger le groupe de volontaires qui travaillent avec elle, car dans le cas du citoyen britannique, «toute la vérité n'a malheureusement pas été dite».

«Nous insistons toujours sur la communication avec les proches, souligne Ruedi Habegger. C'est en effet l'une des différences entre la MVA et le suicide: s'ôter la vie de manière violente se fait dans le secret et culpabilise la famille et les amis. La mort 'douce', en revanche, donne la possibilité de dire au revoir.»

Même si les situations sont différentes, dans les cas italiens comme britanniques, les familles se sont plaintes de difficultés de communication avec Pegasos. Une accusation rejetée par l'association: «Nous sommes toujours disponibles pour le contact avec les familles.»

Être en mesure de décider

Selon la pratique établie en Suisse, pour avoir accès à l'aide au suicide, une personne doit se trouver dans une «grande souffrance», avoir pris la décision de mourir en toute conscience et s'administrer elle-même le médicament qui provoquera sa mort.

Pour que le corps puisse être identifié, un ami ou un parent doit en principe être présent lors de l'acte, mais des alternatives existent. La personne peut aussi se procurer auprès de son dentiste une copie d'une radio de ses dents qui servira à son identification; il est

également possible de se faire accompagner par Exit International. L'organisation australienne a mis en place un programme dédié à aider les personnes qui souhaitent finir leurs jours en Suisse.

«La législation suisse est souvent mal comprise par les personnes vivant dans d'autres pays, qui supposent qu'une maladie ou un état terminal est une exigence pour pouvoir accéder à l'aide au suicide. Ce n'est toutefois pas le cas», explique Philip Nitschke, directeur d'Exit International. «En Suisse, l'assistance au suicide est un droit et environ 20% des personnes qui s'adressent à nous disent qu'elles se sentent bien physiquement», ajoute-t-il.

Les mots pour le dire

Dignitas, Exit, eternal Spirit (Esprit éternel), Pegasos, lifecircle (le cycle de la vie)... Toutes ces associations d'assistance au suicide ont des noms se voulant évocateurs des valeurs qui sous-tendent leur engagement: autodétermination, liberté individuelle et compassion.

En Suisse, le suicide et l'assistance au suicide ont été dépénalisés dans les années 1940. Au cours des décennies suivantes, les tribunaux se sont penchés à plusieurs reprises sur le sujet et certains cantons ont pris des initiatives visant à réglementer plus strictement la question. Cependant, le [gouvernement fédéral](#) a conclu qu'il n'était pas nécessaire de légiférer, car le cadre juridique et les lignes directrices pour le personnel médical étaient suffisamment clairs.

Contenu externe

La dernière révision des directives éthiques a été achevée en 2021. La Fédération des médecins suisses (FMH) a approuvé en 2022 le [texte élaboré par l'Académie suisse des sciences médicales](#) (ASSM), qui prévoit qu'un médecin doit mener au moins deux entretiens approfondis avec le ou la patiente, à deux semaines d'intervalle.

D'un point de vue juridique, la pratique est autorisée en Suisse même pour une personne ne souffrant pas d'une maladie physique, à condition qu'elle soit capable de discernement, réfléchi et constant dans sa volonté de mourir, comme l'a rappelé le [Tribunal fédéral en 2006](#). Le Code pénal précise que les personnes qui en aident d'autres à se donner volontairement la mort ne doivent pas avoir de motivation égoïste, notamment d'avantage financier.

Selon Philip Nitschke, il n'est pas rare que les familles réagissent négativement à l'annonce de la décision de leurs proches de mettre fin à leurs jours.

«C'est ce qui pousse ces derniers à ne pas informer leur famille et à agir en secret. Lorsqu'émergent des projets concrets de passage à l'acte, les tensions familiales s'accroissent et finissent souvent par se transformer en une attitude critique à l'égard des organisations d'aide au suicide.»

Les familles pensent souvent qu'elles ont le droit d'être informées, «mais ce n'est pas vrai», souligne le directeur d'Exit International. «Nous parlons d'adultes, capables de prendre leur décision en connaissance de cause. Nous avons une responsabilité envers eux et s'ils souhaitent que la famille ne soit pas impliquée, nous respectons leur décision.»

BELGIQUE

27 FÉVRIER - BLOG PROFESSEUR LEBEAU

L'euthanasie en Belgique en 2023

<https://professeur-bernard-lebeau.over-blog.com/2024/02/l-euthanasie-en-belgique-en-2023.html>

L'aide médicale active à mourir a été responsable de 3,1% de l'ensemble des décès enregistrés.

Les cancers sont l'affection responsable la plus fréquente avec 55,5% des cas, suivis des polyopathologies avec 23,2% des cas alors que les affections psychiatriques ne représentent que 1,4% des cas.

71% des patients euthanasiés avaient plus de 70 ans tandis qu'un seul mineur est venu s'ajouter aux 5 cas enregistrés depuis l'extension de la loi à cette population, en 2014; il s'est agi d'une jeune fille de 16 ans, atteinte d'une tumeur cérébrale, héroïque dans sa demande de dons d'organes multiples à la suite de sa mort programmée.

Enfin 110 des actes ont été effectués pour des étrangers, dont 101 Français; ce nombre augmente aussi puisqu'il n'en était relevé que 61 en 2022.

PAYS-BAS

23 FÉVRIER – JIM – PAYS BAS

Ancien Premier Ministre des Pays-Bas, Dries van Agt et sa femme sont morts par euthanasie le 5 février dernier.

<https://www.jim.fr/viewarticle/lamour-et-mort-%C3%A0-sauce-hollandaise-2024a10003mo>

La mort par euthanasie le 5 février dernier de l'ancien Premier Ministre hollandais Dries van Agt, qui a dirigé le pays de 1977 à 1982, n'a donc pas étonné outre mesure les néerlandais, dans un pays où l'euthanasie et le suicide assisté représentent 5 % des décès annuels.

Un détail émouvant aura tout de même retenu l'attention : l'ancien chef du gouvernement a été euthanasié « main dans la main » avec sa femme Eugénie Krekelberg, l'amour de sa vie qu'il avait rencontré il y a 70 ans sur les bancs de l'université. Les époux, tous deux âgés de 93 ans, ont choisi d'être euthanasiés ensemble, dans leur ville natale de Nimègue, dans le sud-est du pays.

Une fin iconoclaste pour un homme politique qui l'était tout autant. Chef de file du **parti populaire catholique (KVP) puis de l'Appel chrétien-démocrate (CDA)**, cet ancien professeur de droit d'une **université catholique** n'affichait pourtant pas la rigueur qui seyait à l'époque aux hommes politiques néerlandais, multipliant les plaisanteries et semblant ne jamais véritablement prendre sa carrière politique au sérieux. **Bien qu'issu de la droite, il aura contribué à faire des Pays-Bas l'un des pays les plus**

progressistes d'Europe, notamment sur les questions sanitaires. C'est lui qui lance le mouvement de dépénalisation du cannabis, supprimant en 1971 lorsqu'il était ministre de la Justice les peines de prison pour détention de cannabis. **C'est lui aussi qui, contre l'avis de son parti, lance le débat sur la légalisation de l'euthanasie qui aboutira finalement en 2001 par une loi qui fait désormais la quasi-unanimité chez ses concitoyens.**

CANADA

28 FÉVRIER – QUÉBEC - LE DEVOIR

L'archevêque de Montréal devant la justice afin de ne pas être « complice de l'euthanasie »

<https://www.ledevoir.com/societe/justice/807999/archeveche-montreal-cour-ne-pas-etre-complice-euthanasie>

27 FÉVRIER – CANADA - LE DEVOIR

Justice pour les personnes souffrant d'Alzheimer

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807954/sante-justice-personnes-souffrant-alzheimer?>

26 FÉVRIER – CANADA - LA PRESSE

« Je perds la mémoire, mais je ne veux pas perdre ma dignité »

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-02-26/demande-anticipee-d-aide-medicale-a-mourir/je-perds-la-memoire-mais-je-ne-veux-pas-perdre-ma-dignite.php>

19 FÉVRIER - CANADA

Le Barreau du Québec demande une exemption à la loi et un débat public

<https://www.barreau.qc.ca/fr/nouvelle/memoires-enonces-positions/aide-medicale-mourir-barreau-demande-exemption-loi-debat-public/>

19 FÉVRIER – CANADA - JOURNAL DE MONTREAL

Éloge de l'aide médicale à mourir

<https://www.journaldemontreal.com/2024/02/19/eloge-de-laide-medicale-a-mourir>

18 FÉVRIER - CANADA – LA PRESSE

Le choix de mourir dans un salon funéraire soulève des controverses

<https://www.lapresse.ca/contexte/chroniques/malaise-au-salon-funeraire/2024-02-18/tout-etait-parfait.php>

14 FÉVRIER – CANADA – LE DEVOIR

Les Canadiens sont très partagés sur l'aide médicale à mourir pour la maladie mentale

<https://www.ledevoir.com/societe/sante/807209/canadiens-sont-tres-partages-aide-medicale-mourir-maladie-mentale>

6 FÉVRIER - QUÉBEC – LE DEVOIR

L'archevêque de Montreal saisit la cour pour faire invalider l'aide médicale à mourir.

<https://www.ledevoir.com/societe/justice/806682/archeveque-montreal-va-cour-faire-invalider-disposition-aide-medicale-mourir?>

5 FÉVRIER – CANADA - LA PRESSE

Suicide d'une octogénaire aveugle

<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2024-02-05/la-mort-brutale-et-solitaire-de-manuela-valente.php>

Le 17 octobre 2023, Manuela Valente s'est suicidée à l'âge de 82 ans. *Manuela a choisi de mettre fin à l'insupportable douleur qu'était devenue sa cécité. Pour une femme qui prisait tant la beauté de tout ce qui l'entourait – les personnes, la faune, la flore, l'art – et qui lisait comme l'on respire, la vie avait perdu tout son sens.* Manuela Valente s'est donné la mort de façon brutale et solitaire en se lançant du haut du balcon, au 6^e étage de son appartement des Jardins Intérieurs, la RPA où elle habitait à

Saint-Lambert.

Par Patrick Lagacé

Controverse sur l'admissibilité de Manuela Valente à l'aide médicale à mourir

Privée de sa vision par cette maladie du nerf optique qu'est le glaucome, Manuela Valente ne souffrait par ailleurs d'aucune autre maladie. Elle ne prenait aucun médicament. Sans ce glaucome, elle aurait été absolument pétante de santé.

Mais la perte de vision dans un œil en 2016, puis dans l'autre en 2023, a gravement affecté sa qualité de vie. Marcher seule devenait un parcours de combattante. Même avec des aides technologiques, lire devenait de plus en plus pénible. Et dans les soupers de famille, Manuela Valente devenait – selon elle – un fardeau.

Ajoutez à cela que la vieille dame souffrait d'une surdité grandissante – presque complète – depuis une décennie.

Grande lectrice, Manuela Valente écrivait aussi depuis toujours. Elle notait ses joies, ses peines, ses impressions, ses craintes. Après sa mort, ses filles ont découvert des pages et des pages de réflexions.

Le 2 mai 2019, Mme Valente écrivait : *Je suis devenue la pièce du casse-tête familial qui n'arrive plus à s'insérer parfaitement dans le « paysage », mes « bords » ne s'ajustant plus à ceux des autres pièces. Il y a toujours trop d'espace entre nous...*

Puis, en septembre de la même année : *La seule autonomie qui me reste est celle à l'intérieur de mon appartement, où je me débrouille assez bien, même dans la cuisine... Tout en poussant des cris de rage quand tout me tombe des mains constamment. Je n'arrive pas à distinguer toutes les taches noires sur les pommes de terre que j'épluche.*

Dans le même texte de 2019 : *Les gens que je croise dans la résidence sont tous des inconnus, puisque je n'arrive pas à distinguer leurs traits. Je me sens comme un fantôme au milieu d'autres fantômes.*

La prose de Manuela Valente a documenté avec désespoir et lucidité son lent enfermement, au fil des années.

Le 26 mai 2023, elle écrivait : *J'ai l'impression d'être coincée entre deux planches qui se rapprochent de plus en plus et qui finiront par m'écraser, me privant du peu de vision qu'il me reste. J'aurai bientôt 82 ans. L'avenir que je prévois est sombre, littéralement et concrètement. On me dit que même à cet âge, nombreux sont ceux qui apprennent le braille. Ils sont courageux, sans aucun doute, mais je n'en ferai pas partie. Quand je n'aurai plus la moindre parcelle de l'autonomie qu'il me reste, ma vie aura pris fin.*

Cinq mois après avoir écrit ces mots, Manuela Valente s'est donné la mort de façon brutale et solitaire en se lançant du haut du balcon, au 6^e étage de son appartement des Jardins Intérieurs, la RPA où elle habitait à Saint-Lambert.

En janvier 2022, Manuela Valente avait convoqué ses trois filles – Paula, Alexandra et Filipa – pour leur annoncer qu'elle approchait du point de non-retour : « Le jour où je ne pourrai plus être indépendante, et lire, je vais mettre fin à mes jours. »

C'est Alexandra Mendès, une des filles de Manuela Valente, qui m'a sondé pour que je raconte l'histoire de sa mère. Mme Mendès est députée fédérale de Brossard–Saint-Lambert.

Ce qui a poussé Mme Mendès à me contacter ? Lancer une discussion sur l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes comme sa mère, des personnes bien portantes mais irrémédiablement plombées par des maux débilissants, comme une cécité progressive.

Selon Alexandra Mendès, sa mère s'était fait refuser l'AMM : « Son médecin lui aurait dit qu'elle n'y était pas admissible. »

D'où cette annonce faite par Mme Valente à ses filles, en janvier 2022, celle où elle leur annonçait qu'un jour, elle prendrait elle-même les moyens pour échapper à son enfermement.

Je retourne aux mots écrits par Manuela Valente, le 26 mai, cinq mois avant son suicide. Ils semblent accréditer la thèse d'un refus de l'AMM : *Pourquoi ne me donnent-ils pas le droit de mettre fin à mes jours entourée de ma famille en proposant mes organes pour des greffes ? Pourquoi un choix fait par une personne possédant toutes ses facultés mentales n'a-t-il pas la même valeur qu'un choix déterminé par une maladie mortelle ? Pour moi, ma future cécité équivaut à une maladie mortelle. Qui, sinon moi, peut décider des conditions minimales pour une vie acceptable ? Qui peut me forcer à vivre ?*

Alors pour « prouver » que Manuela Valente s'était fait dire par son médecin que sa condition n'était pas suffisante pour avoir accès à l'AMM, il y a deux « preuves ».

Un, les mots écrits par la vieille dame elle-même : *Pourquoi ne me donnent-ils pas le droit de mettre fin à mes jours entourée de ma famille.*

Deux, ce que Mme Valente a dit à ses filles. Je cite Alexandra Mendès : « Le médecin lui aurait dit qu'elle ne respectait pas les critères. C'est tout ce que j'en sais. Je sais, avec une certitude inébranlable, que si elle avait eu le moindre espoir d'avoir l'aide médicale à mourir, elle l'aurait choisie. »

J'ai donc commencé à explorer l'histoire de Mme Valente avec cet a priori : voici une femme qui s'est fait refuser l'aide médicale à mourir parce qu'elle n'était pas « assez » gravement malade. Et cette femme a donc décidé de mettre fin elle-même à ses jours, de façon brutale et solitaire, pour échapper à son emmurement.

Sauf que...

« CETTE DAME ÉTAIT ADMISSIBLE À 100 % »

Sauf qu'en faisant des vérifications, il est loin d'être clair que Manuela Valente était inadmissible à l'aide médicale à mourir. J'ai consulté deux médecins qui ont une connaissance approfondie des soins de fin de vie qu'est l'AMM en leur exposant les

détails de la condition de Mme Valente et tous deux ont été étonnés, lors d'entrevues séparées : cette patiente, selon eux, remplissait tous les critères pour recevoir l'AMM.

Je cite le Dr Georges L'Espérance, un neurochirurgien à la retraite qui a prodigué l'AMM des dizaines de fois à des patients québécois depuis des années : « Cette dame était admissible à 100 % . »

Le médecin cite le caractère grave et incurable du glaucome, sans traitement pour le compenser ou l'atténuer ; le déclin avancé et irréversible ainsi que les « évidentes souffrances psychologiques et existentielles » vécues par Manuel Valente.

En caviardant des informations personnelles, le Dr L'Espérance m'a par ailleurs présenté la fiche d'un ancien patient dont la situation était très semblable à celle de Mme Valente : il a reçu l'AMM, lui, pour cause de tourments liés à la cécité en vertu d'une demande faite à l'été 2023.

Et l'autre médecin que j'ai consulté – qui prodigue lui aussi l'AMM – m'a fait suivre un document créé par la Commission sur les soins de fin de vie du Québec en septembre 2023. À partir des 16 000 cas répertoriés d'AMM au Québec, la Commission a créé 29 cas types de personnes ayant reçu l'AMM. Or, le cas n° 28 évoque les tourments liés à la cécité, la dégénérescence maculaire et un décollement rétinien comme conditions d'admissibilité à l'AMM¹.

Constat : il est pour le moins particulier que Mme Valente se soit fait dire qu'elle n'était pas admissible à l'aide médicale à mourir.

J'ai contacté le médecin de Manuela Valente. Il m'a dit qu'il était tenu au secret professionnel, même si la personne est décédée : « Au sujet de l'aide médicale à mourir, je m'en tiens à la loi et fais la référence quand un sujet y est admissible. Il y a donc des conditions non admissibles à l'AMM. » Je ne l'identifie pas, car rien n'indique qu'il ait commis une faute professionnelle.

La notion de confidentialité du dossier médical, même post-mortem, est compréhensible. Mais ce qui s'est dit entre Manuela Valente et ce médecin de famille à propos de l'AMM est peut-être une piste d'investigation pour Me Nathalie Lefebvre, la coroner qui enquête sur le suicide de Mme Valente.

Qu'a dit le médecin à sa patiente Manuela Valente au sujet de son admissibilité à l'AMM ? Lui a-t-il erronément affirmé que sa cécité n'était pas un facteur pouvant lui permettre d'avoir l'AMM ? Le cas échéant, quel fut son raisonnement ? Était-il au fait de tout le spectre des critères d'analyse d'une personne qui fait une demande d'AMM ?

Cette confusion chez certains médecins est documentée et a été l'objet d'un reportage récent dans *La Presse*², sous la plume de Marie-Claude Malboeuf. L'idée, ici, n'est pas de jeter la pierre au médecin de Mme Valente. Mais il y a cette réalité : en dix ans, les conditions d'admission à l'AMM ont considérablement changé, de textes législatifs en décisions des tribunaux qui ont modifié les lois. Un médecin de bonne foi peut avoir perdu le fil.

Le résultat, dans le cas de Manuela Valente, est manifeste : croyant qu'elle n'avait pas droit à une aide médicale à mourir, entourée de ses proches, elle s'est lancée du haut d'un balcon pour mettre fin à ses souffrances.

J'ai présenté à Alexandra Mendès la conclusion de mes recherches. Je lui ai annoncé que selon toute vraisemblance, sa mère aurait pu recevoir l'aide médicale à mourir, selon deux médecins qui pratiquent régulièrement des soins d'AMM et selon les cas-types répertoriés par la Commission des soins de fin de vie du Québec.

Réaction de la fille de Manuela Valente : « Cela me désole d'apprendre que maman aurait pu mourir entourée de notre amour plutôt que de croire que sa seule option était si brutale. »

Plutôt que de mourir entourée de sa famille qui l'adorait, Manuela Valente s'est tuée dans la nuit, seule, désespérée et nul doute terrifiée – un geste ultime pour échapper à cet enfermement qui lui était insupportable.

L'exact contraire d'une mort dans la dignité apportée par l'AMM.

2 FÉVRIER – CANADA – RADIO CANADA

Ottawa reporte à 2027 l'aide médicale à mourir pour troubles mentaux

<https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2046249/aide-medicales-mourir-canada-sante-mentale-alzheimer>

ÉQUATEUR

18 FÉVRIER - ÉQUATEUR

<https://450.fm/2024/02/18/sous-linfluence-de-la-franc-maconnerie-lequateur-legalise-leuthanasie/>

8 FÉVRIER - ÉQUATEUR

En Equateur, la Cour constitutionnelle suspend les poursuites pour «euthanasie active»

https://www.liberation.fr/international/amerique/en-equateur-la-cour-constitutionnelle-suspend-les-poursuites-pour-euthanasie-active-20240208_R4MF2A4PGRATXNPPLMUP6CNNOQ/

USA

11 FÉVRIER - PENNSYLVANIE

Cet Etat américain est au centre du débat actuellement car il a proposé une législation sur le droit de mourir. Cette loi, une fois votée, permettrait aux personnes en phase terminale de demander et obtenir légalement des médicaments pour mettre fin à leur vie.

La loi établirait des garde-fous pour s'assurer que la demande est volontaire et que le malade est bien informé. Deux médecins indépendants devraient confirmer « l'état terminal » et la capacité de discernement du requérant.

Le but de ce projet de loi est de donner aux malades en phase terminale une option supplémentaire pour éviter des souffrances inutiles et une détérioration de leur qualité de vie.

30 JANVIER

Quatre nouveaux États : le Kentucky, le New Jersey, le Maryland et le Colorado ont présenté la semaine dernière un projet de loi sur la mort dans la dignité.

Cela porte le nombre total de projets de lois sur le sujet à 20

Les projets de loi à travers le pays font leur chemin, y compris des votes de comités en Virginie, des audiences publiques prévues au New Hampshire et au Maryland, et des renvois en Floride et au Tennessee.

Les législateurs ont déposé un projet de loi qui ferait du Colorado le troisième État du pays à supprimer l'obligation de résidence du texte de leur loi et à accueillir les non-résidents pouvant bénéficier de l'aide médicale à mourir.

De plus, la modification permettrait que certaines infirmières soient autorisées comme prescripteurs et réduirait la période d'attente de 15 jours à 48 heures.

Legislative Update – January 25, 2024 | Death With Dignity

30 JANVIER - ÉTAT DE NEW YORK

Le Barreau appuie le projet de loi sur l'aide médicale à mourir

Le projet de loi reflète ce qui existe actuellement dans dix autres États ainsi qu'à Washington D.C. Il comprend des mesures de protection contre toute forme de coercition.

The New York State Bar Association Supports Passage of New York's Medical Aid in Dying Bill – New York State Bar Association (nysba.org)

Cette revue de presse vous a intéressé(e) ?
Faites-la connaître autour de vous et suscitez des adhésions au Choix. Les ressources de notre association ne dépendent que des cotisations de ses membres et des dons. Nous avons besoin de votre aide pour les développer !

[ADHÉRER OU FAIRE UN DON À L'ASSOCIATION](#)